

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

PRESENTS : M. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, FOVIAUX, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, FLAGOTHIER, DELAMARRE, N'KLO, BAPAUME, FERNANDES, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. CONVERS
M. KWAK par Mme LOBBE
Mme PILARDEAU par M. AUBRY
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. LENOBLE par M. FOVIAUX

ABSENT EXCUSÉ : M. DEFLERS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision modificative
3. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise
4. Aliénation de logement HLM
5. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire
6. Tarif de l'Espace Jeunesse
7. Nouveau contrat de prestation de service fourrière animale
8. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

M. DESMEDT rend hommage à Johnny Hallyday ainsi que Jean d'Ormesson qui nous ont quittés ces derniers jours. Par ailleurs, il salue la mémoire de grandes personnalités qui sont décédés cette année : Simone Veil, Jeanne Moreau et Jean Rochefort.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2017, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITÉ

2. Décision modificative :

M. **DESMEDT** propose d'ouvrir des crédits dans le cadre de l'achat d'un tracteur avec reprise de l'ancien matériel :

- **DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :**
 - Compte 2182 opération 300 + 30 600 €
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT :**
 - Compte 024 cession + 6 000 €
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT :**
 - Compte 021 virement à la Section de fonctionnement + 24 600 €
- **DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT :**
 - Compte 023 virement à la Section d'investissement + 24 600 €

Par ailleurs, M. **DESMEDT** rappelle que le Conseil Municipal a validé une réduction de 30 000 € lors de sa séance du 10 novembre 2017. Cette opération étant due à une erreur comptable, il demande au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits supplémentaires comme suit :

- ➔ Compte 64111 - rémunération principale + 37 400 €

VOTE : UNANIMITÉ

3. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise :

M. **DESMEDT** invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet suivant :

Acquisition d'un véhicule équipé pour la Police Municipale

- Coût du projet : 17 236 € HT
- Subvention sollicitée (taux communal : 33%) 5 687 € HT

VOTE : UNANIMITÉ

4. Aliénation de logement HLM :

Conformément à l'article L.443-12 alinéa 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation d'un logement par l'OPAC situé :

- ➔ 32 résidence du Compte Dauchy- Type 4 - 83 m² - 119 000 €

VOTE : UNANIMITÉ

5. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire :

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **DELAMARRE** qui expose au Conseil Municipal que les services de la mairie sont régulièrement sollicités sur la possibilité pour les parents de récupérer les repas lorsque l'enseignant est absent plusieurs jours et non remplacé.

Le règlement intérieur de la cantine ne prévoyant pas ce cas particulier, il est demandé au Conseil Municipal d'inclure le paragraphe suivant au règlement :

« A titre exceptionnel, et ce dès le 2^{ème} jour d'absence du professeur des écoles, non remplacé à son poste, le coût prévisionnel des repas consommés les jours suivants ne peut être imputé aux parents. Le remboursement des repas payés, mais non consommés suite à une absence d'enseignant se fera par décompte sur le mois suivant ».

Mme **HAQUET** souhaite savoir comment seront différenciés les enfants qui vont à la cantine de ceux qui n'y vont pas.

M. **DESMEDT** répond que les services de la mairie compareront la liste des enfants inscrits à celle des enfants non présents à la cantine, en raison de l'absence d'un instituteur non remplacé, afin de décompter les repas non pris sur la facture du mois suivant.

Mme **HAQUET** souhaite savoir si les enfants qui ne vont pas en classe sont refusés à la cantine.

M. **DESMEDT** répond par l'affirmative et rappelle que le service de restauration scolaire s'inscrit dans la continuité des heures d'école.

Mme **HAQUET** s'interroge sur la perte des repas puisque ceux-ci sont commandés.

M. **DESMEDT** répond qu'à partir du moment où nous avons une connaissance rapide de l'absence d'un professeur, par les directeurs des écoles, il est possible d'ajuster le nombre de repas.

En réponse à Mme **HAQUET**, M. **DESMEDT** explique que l'ajustement des commandes s'effectue le jeudi pour la semaine suivante, sauf cas exceptionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification du règlement intérieur.

VOTE : UNANIMITÉ

6. Tarif de l'espace jeunesse :

Afin de financer les activités organisées par l'Espace Jeunesse pendant les vacances de Noël, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions suivantes, comme suit :

DU 2 AU 5 JANVIER 2018 :

→ *Tarif à la journée*

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

→ *Tarif à la semaine*

- Saint Justois : 24 €
- Extérieur : 40 €

→ *Sortie au Speed Park de Beauvais*

- Saint Justois : 17 € + 2 € la journée soit 19 €
- Extérieur : 28 € + 3 € la journée soit 31 €

→ *Sortie au cinéma*

- Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
- Extérieur : 1.80 € + 3 € la journée soit 4.80 €

→ *Sortie patinoire de Compiègne*

- Saint Justois : 4.50 € + 2 € la journée soit 6.50 €
- Extérieur : 7.50 € + 3 € la journée soit 10.50 €

SPECTACLE DE MAGIE LE 24 JANVIER 2018 :

- Moins de 3 ans : Gratuit
- 4 - 16 ans : 4 €
- Plus de 16 ans : 6 €

TARIFS RESTAURATION POUR L'ANNÉE 2018 :

- Cannelle sans alcool 1.50 €
- Petite bouteille d'eau 0.50 €
- Café, chocolat chaud 1.00 €
- Bière, vin chaud 2.00 €
- Part de gâteau 1.00 €
- Sandwich/croque-monsieur 1.50 €
- Crêpe 1.00 €
- Sachet ou brochette de bonbons 1.00 €

Mme **BONNET** précise que les tarifs comprennent l'entrée ainsi que le transport.

VOTE : UNANIMITÉ

7. Nouveau contrat de prestation de service fourrière animale :

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que la SPA de Beauvais, avec laquelle la commune de Saint Just-en-Chaussée était conventionnée, a cessé son activité de fourrière.

Afin de poursuivre cette prestation, il propose de conclure un nouveau contrat avec la Société Protectrice des Animaux de Compiègne, sans ramassage ni capture.

Mme **HAQUET** s'interroge sur la prise en charge des chats errants.

M. **DUBOUIL** répond que les chats errants définis comme « des chats non identifiés sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune » ne sont pas pris en charge ». Par ailleurs, il rappelle aux propriétaires de félins l'importance de stériliser les chats afin de maîtriser leur nombre.

M. **DESMEDT** ajoute que plusieurs St Justois nourrissent les chats errants en disposant des assiettes à différents endroits de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau contrat.

VOTE : UNANIMITÉ

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** félicite le service des sports ainsi que l'association de GHR pour leur participation au Téléthon, les 1^{er} et 2 décembre.

Il rappelle que les Randonneurs et les Pas Pressés organisent, ce week-end, des actions au profit du Téléthon.

Mme **BONNET** précise que ce ne sont pas moins de 21 bénévoles qui ont aidé le pôle jeunesse et sports à encadrer les 120 à 150 participants. Les fonds récoltés au profit du Téléthon lors de cette soirée s'élèvent à 716,50 €. Le bilan est donc très satisfaisant.

Mme **BONNET** énonce les points suivants :

- Dans le cadre de la mutuelle communale, 65 devis ont été sollicités dont 20 prennent effet au 1^{er} janvier
- La distribution des 700 colis aux aînés ainsi qu'au foyer des personnes âgées et à l'EHPAD a eu lieu le jeudi 7 décembre. Ceux qui n'ont pas été récupérés sont à retirer au CSE
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre
- Le goûter de Noël pour les enfants du CCAS se déroulera le mercredi 13 décembre à 14h00
- Le service Espace Jeunesse invite les membres du conseil municipal à un petit déjeuner, au périscolaire du Moulin, le lundi 11 décembre à 9h30 afin de présenter les actions mises en place
- L'opération « emballage de Noël » organisée par les jeunes de l'Espace Jeunesse se déroulera au Centre Leclerc du 13 au 24 décembre

M. **DUBOUIL** annonce que les illuminations de Noël ont été installées. Cette année, la ville a fait l'acquisition de décorations lumineuses pour équiper le quartier du Moulin.

Par ailleurs, il informe que la halle couverte sera terminée dans une quinzaine de jours et que la réfection des trottoirs du Moulin est achevée.

En réponse à Mme **FERNANDES**, M. **DESMEDT** répond que c'est le même accident qui est à l'origine de la casse de deux feux tricolores, en bas de la rue de Paris. Ces derniers ont été réparés de suite.

Suite à la construction de la halle couverte, M. **HAMOT** souhaite savoir où se stationneront les voitures de la Poste.

M. **DESMEDT** répond que les 18 véhicules de la Poste seront dorénavant stationnés sur le nouveau parking attenant au tennis couvert.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel qui a eu lieu le 30 novembre et énonce les deux points principaux à l'ordre du jour :

- installation du nouveau conseil d'administration
- présentation du budget primitif 2018

Mme **FLAGOTHIER** adresse ses remerciements pour la création du nouveau passage piétons situé rue de Paris.

Mme **HAQUET** remercie M. **DESMEDT** pour les réponses apportées au sujet du glyphosate lors du dernier conseil.

En réponse à Mme **HAQUET** qui s'interroge sur les nouveaux horaires du péricentre, M. **DESMEDT** confirme qu'il y a bien une réflexion en cours.

Mme **GODARD-BEGUE** fait part de son inquiétude quant à la réception de l'échéancier 2018 de l'eau. En effet, le Trésor Public a pris la décision de diminuer les mensualités afin d'éviter à avoir à effectuer des remboursements de trop perçus en fin d'année. Le risque étant d'avoir une mauvaise surprise en cas d'augmentation de sa consommation d'eau.

M. **DESMEDT** est en total désaccord avec cette décision qui a été prise par le Trésor Public, sans son accord. Cela concerne environ 200 foyers. A travers cette décision, le Trésor Public essaie d'optimiser le fonctionnement de leurs services.

Mme **GODARD-BEGUE** regrette l'absence de poubelle devant la mairie.

M. **DESMEDT** annonce que les places René Benoist et Théron seront réaménagées avec un nouveau mobilier urbain.

Concernant l'aménagement urbain, Mme **HAQUET** souhaiterait plus d'arbres sur les trottoirs entre l'ancien Leclerc et la mairie.

M. **DESMEDT** lui répond que c'est impossible en raison des normes spécifiques pour l'accessibilité des personnes handicapées.

En réponse à M. **HAMOT**, M. **DESMEDT** répond que les travaux concernant la fibre seront terminés en fin d'année. Une réunion d'information aura lieu début 2018.

Le prochain conseil aura lieu en février.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.